

<u>Etaient présents</u>: Messieurs Jean-Yves BONY, François DESCOEUR, André DUJOLS, Michel FABRE, Patrice FALIES, Bruno FAURE, Jean-Louis FAURE, François LACHAZE, Christian LAFARGE, Martial MEYDIEU, Jean-Noël PARRA, Albert ROCHETTE.

Excusés : Régis JOUDRIER

## Rappel de l'ordre du jour :

- 1. Présentation du Nouveau Conseil aux Territoires (CNT) par la Direction Départementale des Territoires du Cantal
- 2. Tarifs Professionnels utilisant la déchèterie
- 3. Recomposition CDCI
- 4. Questions diverses
  - a. Subvention Lotissement St Paul de Salers
  - b. Demandes de subventions :
  - c. Avenant SARL PRIVAT Coopérative de St Bonnet de Salers
  - d. Acte de sous traitance Blanc
  - e. Vente terrain St Martin Vx à Madame
  - f. Délibération autorisation de poursuite du Trésorier
  - g. Désignation représentant Cantal Ingénierie et Territoires : 1 délégué
  - h. Chèqu'lyre
  - i. Ecoles TAP

# 1. <u>Présentation du Nouveau Conseil aux Territoires (CNT) par la Direction</u> <u>Départementale des Territoires du Cantal</u>

Le Président introduit Messieurs JEAN et FORMICA des services de la DDT du Cantal, venus présenter leurs nouvelles attributions et leur nouvelle offre de services (cf présentation jointe).

#### 2. Tarifs Professionnels utilisant la déchèterie

#### → Les élus, à l'unanimité:

- décident de créer la régie de recettes et nomment, Emmanuel CONSTANT comme régisseur et Anne RIMEIZE comme régisseur suppléant.
- valident les tarifs ci-dessous pour les professionnels et décident de ne pas appliquer de volume maximal pour leurs déchets.

|                 | Tarif propose TTC au m3 |
|-----------------|-------------------------|
| Tontes          | 14,50                   |
| Branchages      | 5,50                    |
| Bois non traité | 5,50                    |

| Bois traité                        | 12,50                      |  |
|------------------------------------|----------------------------|--|
| Ferrailles                         | -                          |  |
| Non recyclables                    | 21,00                      |  |
| Cartons                            | 5,00                       |  |
| Gravats                            | 26,00                      |  |
|                                    | Tarif proposé TTC au kg ou |  |
|                                    | unité                      |  |
| Acides organiques                  | 1,5                        |  |
| Acides                             | 1,5                        |  |
| Aérosols                           | 2,75                       |  |
| Bases (minéral, organique, solide) | 1,5                        |  |
| Batteries                          | 0                          |  |
| Produits organiques                | 0,75                       |  |
| Emballages souillés                | 0,75                       |  |
| Liquides organiques BPC            | 0,75                       |  |
| Liquides incinérables              | 0,75                       |  |
| Néons/tubes fluo                   | 0                          |  |
| PCL ou produits non identifiés     | 4,5                        |  |
| Peintures                          | 0,75                       |  |
| Phytosanitaires                    | 2                          |  |
| Solvants halogénés                 | 3                          |  |
| Solvants non halogénés             | 0,75                       |  |
| Radiographies                      | 0,75                       |  |
| Filtres à huile                    | 0,5                        |  |
| Produits pâteux                    | 0,75                       |  |
| Peroxydes organiques               | 5                          |  |
| Extincteur                         | 11,25                      |  |
| Camping gaz                        | 14                         |  |
| Propane Butane<35kg                | 55,25                      |  |
| Réservoir GPL                      | 90                         |  |
| Gaz identifiable<13kg              | 131,25                     |  |
| Gaz type chlore ou ammoniaque      | 1104                       |  |

L'accès est gratuit pour les communes. Il est demandé à celles-ci de veiller à limiter les collectes de déchets acceptés dans les déchetteries.

## 3. Recomposition CDCI

→ Suite à la décision des services des impôts les titulaires sont : Bruno FAURE, Jean-Yves BONY, François DESCOEUR, Christian LAFARGE, Monique VIOSSANGE, Frédéric ROURE, Isabelle GARRELON, François LACHAZE, Colette DAUZET, Jean-Noël PARRA, Jean-Marie FABRE. Les suppléant sont Michel FABRE, Michel CONSTANT, Abel LAPEYRE, Christian FOURNIER, Jean LOUISFERT, Albert ROCHETTE, Régis JOUDRIER, Pascal TERRAIL, Louis CHAMBON, Christian LUSSERT.

#### 4. Questions diverses

#### a. Subvention Lotissement St Paul de Salers

→ Les élus approuvent à l'unanimité, les propositions du Président (4000€ CDC et 26400 CG) et l'autorisent à verser cette subvention après production de justificatif et respect des critères du règlement financier de la communauté de communes.

#### b. Demandes de subventions :

| Association                     | Motif de la demande               | Décision                      |
|---------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|
| JA                              | Finale départementale de          | Attribution d'une subvention  |
|                                 | labour à St Cernin                | exceptionnelle de 1000€       |
| Eleveurs de chevaux de trait de | 10e concours interrégional de la  | Attribution d'une subvention  |
| St Cernin                       | race du cheval de trait comtois à | exceptionnelle de 1000€       |
|                                 | St Cernin                         | -                             |
| Comité des Fêtes de St          | Fonctionnement                    | Défavorable, n'entre pas      |
| Christophe les Gorges           |                                   | dans le champ de              |
|                                 |                                   | compétence                    |
| Comité des Fêtes de Pleaux      | Reprise de la Fête du Monde       | Transfert de la subvention au |
|                                 | Rural                             | comité des fêtes              |

## c. Avenant SARL PRIVAT Coopérative de St Bonnet de Salers

→ Les élus valident, à l'unanimité, l'avenant fermeture du local TGBT et suppression portes ancien local TGBT, ancien local AC, ancien local groupe électrogène : SARL PRIVAT : + 3810.00€HT.

#### d. Acte de sous traitance Blanc à SOREDAL pour la déchetterie de St Cernin

→ Les élus entérinent, à l'unanimité, l'acte de sous-traitance présenté par l'entreprise Blanc.

#### e. Vente terrain St Martin Vx à Mme CHAZAL

→Les élus approuvent, à l'unanimité, la vente d'un terrain de 8a37ca à l'indivision DELPY pour un montant de 3682.80€ HT. Ils précisent que le bornage du terrain sera à la charge de la communauté de communes.

#### f. Délibération autorisation de poursuite du Trésorier

→ Les élus autorisent le Trésorier à poursuivre les redevables défaillants par voie d'opposition à tiers détenteur (employeur, banque) de saisie vente, de saisie attribution et par toutes poursuites subséquentes nécessaires, sans solliciter d'autorisation préalable pour tous les titres et tous les budgets.

# g. <u>Désignation représentant Cantal Ingénierie et Territoires : 1 délégué</u>

→ Les élus désignent à l'unanimité, Monsieur Martial MEYDIEU en tant que représentant de la communauté de communes du Pays de Salers.

## h. Chèqu'lyre

Le président rappelle que le Chèqu'Lyre va être renouvelé pour l'année 2014-2015. Il précise que le ping-pong de Pleaux va être ajouté comme partenaire ainsi que l'école de rugby féminine de Pleaux.

## i. Personnel: Emmanuel Constant

→ Les élus approuvent à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique principal 2e classe et autorisent le Président à signer tout document afférant à cette décision.

# j. <u>Séparateur de phases</u>

Le Président propose aux élus de solliciter une subvention auprès de Leader.

→ Les élus valident à l'unanimité le plan de financement du séparateur de phase et sollicite un financement auprès de Leader.

#### k. Ecoles TAP

Le Président propose qu'une réunion sur les TAP ait lieu à la fin du premier trimestre pour dresser un premier bilan du passage de toutes les écoles du territoire à cette nouvelle organisation.